



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
ORLÉANS

INSCRIPTION DE GAGE SANS DÉPOSSESSION

Le dépôt d'une inscription de gage sans dépossession

Les documents à joindre au dossier :

Par acte sous seing privé :

- un original de l'acte constitutif du gage
- deux exemplaires du bordereau dûment complétés

bordereau à compléter pour les personnes morales

bordereau à compléter pour les personnes physiques

Par acte notarié :

- une expédition de l'acte constitutif du gage
- deux exemplaires du bordereau dûment complétés

bordereau à compléter pour les personnes morales

bordereau à compléter pour les personnes physiques

Consulter le registre national des gages sans dépossession

